

« Actualité sur la location meublée de courte durée »

Vendredi 12 décembre 2025, de 14h à 18h à distance

Par Mme Alice FUCHS-CESSOT, Professeur à l'Université Paris 8

## PROGRAMME

La location meublée à courte durée : une activité saisie par des législations de plus en plus nombreuses

Pourquoi ? La volonté de favoriser les résidences principales en luttant contre les meublés de tourisme

Comment se repérer au sein des règles ? L'application du principe de l'indépendance des législations

- La location meublée à courte durée : une activité très impactée par la loi Le Meur du 19 novembre 2024
- Déclaration des meublés de tourisme
- Changement d'usage
- Copropriétés
- Servitude de résidence principale

